

CSS Haute-Vienne

Mines d'Uranium

Environnement réglementaire et
bilan des actions sur l'ancien site
minier de Bellezane

DREAL - PPRCT

30/04/2013

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement
Limousin

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr

I. Le site de Bellezane

4 activités différentes :

- Anciennes exploitations minières
- Stockage de résidus de traitement de minerais
- Stockage de boues et de sédiments radiologiquement marqués
(= Stockage de boues « Bellezane 1 »)
- Stockage provisoire des sédiments de curage de l'Etang de la Rode (suite à un arrêté de mise en demeure)



II. Environnement réglementaire

Arrêtés préfectoraux relatifs au stockage de résidus

- 17/11/1988 autorisant le stockage de résidus de traitement

Arrêtés préfectoraux relatifs au stockage de boues et de sédiments radiologiquement marqués (Bellezane 1)

- 31/08/2006 autorisant le stockage
- 17/09/2009 modifiant certaines dispositions de l'AP 2006
- 29/06/2010 mise en demeure de respecter certaines prescriptions de l'AP 2006
- à venir : AP actant le changement d'exploitant et le suivi piézométrique du stockage

Arrêté préfectoral relatif au stockage de sédiments de curage de l'étang de la Rode

- 19/08/2011 fixant des prescriptions techniques à AREVA NC pour le stockage de sédiments de curage d'étang sur le site de Bellezane, suite à l'arrêté de mise en demeure de régulariser

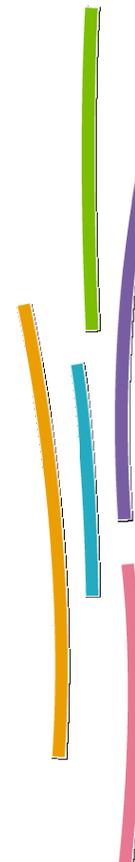
II. Environnement réglementaire

Arrêtés préfectoraux relatifs à la surveillance du site :

---> Eaux superficielles et souterraines, air, terre et végétaux terrestres

- 17/01/1997 donnant acte de l'arrêt définitif de Bellezane
- 03/04/1997 relatif au réaménagement de la MCO 68, 105
- 31/08/2006 relatif au stockage « Bellezane 1 »

---> Eaux de rejet de la station de traitement : analyse semestrielle par laboratoire extérieur



III. Connaissance du site

- Études :

- Bilan de fonctionnement AREVA
- Études hydrogéologiques (étude du fonctionnement hydrogéochimique de l'ancien site minier de Bellezane - École des mines en 2010 / étude hydrogéologique du stockage de boues « Bellezane 1 » EGEH 2010)
- Études faune-flore (2006, 2009 et à venir)
- Documents du GEP (groupe d'experts pluralistes)
- Documents de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire) dont l'expertise du bilan de fonctionnement
- Études remises dans le cadre du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs PNGMDR : études sur les stations de traitements, etc

- Surveillances et contrôles du site :

- Inspections et contrôles extérieurs
- Suivi environnemental (eau / air / etc)
- Suivi d'altimétrique et planimétrique annuel du stockage de la MCO 105-68

⇒ Pas d'études demandées par la DREAL pour approfondir la connaissance du site

IV. Bilan des actions de la DREAL

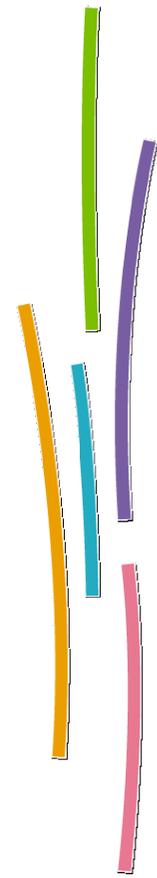
Contrôles du site

Inspections :

- globalité du site : 24/02/2010
- stockage « sédiments de curage de l'étang de la Rode » : 29/08/2011, 10/10/2011 et 21/12/2011
- inspection de récolement du stockage de boues « Bellezane 1 » : 10/05/2012 et 11/03/2011

Contrôles par un laboratoire extérieur des rejets en eau et sédiments :

- 2009 et 2010 dans l'environnement (eau de surface et sédiments)
- 2012 sur le suivi de l'auto-contrôle (eau de surface)



IV. Bilan des actions de la DREAL

Inspections :

- globalité du site (24/02/2010) : 8 remarques

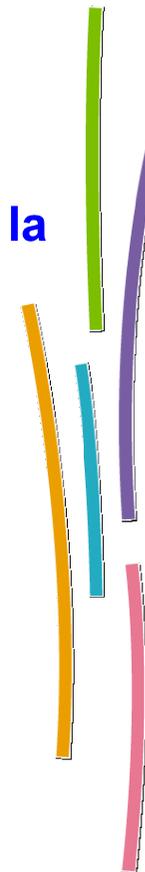
Élévation du merlon	Merlon surélevé – constats faits
Estimation de l'activité radiologique	Éléments transmis
Travaux d'aménagement	Éléments transmis – pas de travaux
Suites données à l'inspection du 1 ^{er} juin	Evolution de la station et optimisation : intégrée dans le PNGMDR Système de mesure du débit dans la station Stockage de boues : fermeture de l'installation en 2010
Système de collecte des eaux du stockage	Pas de solution suite au colmatage des drains - fermeture de l'installation en 2010
Suivi des eaux souterraines	Éléments transmis – pas de remarques
By pass de la station de traitement en cas d'épisodes pluvieux importants	Information de la DREAL dans les 24h (décembre 2012) Procédure non transmise
Étude sur l'optimisation de la station de traitement	Intégrée dans le cadre du PNGMDR

IV. Bilan des actions de la DREAL

Inspections : Stockage de stockage « sédiments de curage de l'étang de la Rode »

- 29/08/2011 : contrôle de la conformité des travaux en cours
- 10/10/2011 : contrôle des travaux sur Compreignac
- 21/12/2011 : contrôle de la conformité du stockage

Pas de remarques ou demandes spécifiques



IV. Bilan des actions de la DREAL

Inspections : Stockage de boues et de sédiments radiologiquement marqués 2006 – 2010 (Bellezane 1)

- 24/02/2010 : contrôle de la présence du merlon, de l'efficacité du système de drainage, etc
- 10/05/2012 : contrôles des travaux de réaménagement
- 11/03/2013 : visite de récolement

Demandes formulées lors de la visite du 11/03/2013 :

- levé topographique actualisé (après réalisation des piézomètres)
- suivi de la stabilité du merlon : précisions sur les niveaux d'eau dans les piézomètres
- ensablement localisé en amont de la buse allant dans la TB100



IV Bilan des actions de la DREAL

Contrôles par un laboratoire extérieur des rejets en eau et en sédiments :

2009 et 2010 : eau de surface et sédiments

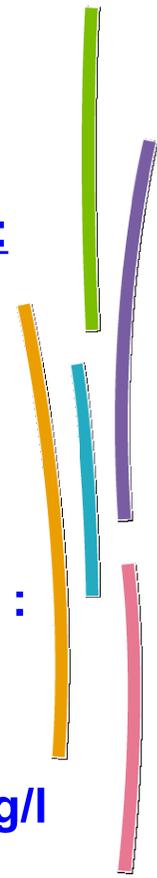
- sédiments :

1350 Bq/kg en 2009 et 3830 Bq/kg en 2010 (max : 7300 Bq/kg)

→ traitement du pré en aval immédiat du rejet des eaux de la station :

assainissement radiologique et reprofilage de la zone après mise en service d'un nouveau centre de stockage

- eau de surface = 315 microg/l < valeur de rejet autorisé = 800 microg/l



IV Bilan des actions de la DREAL

Contrôles par un laboratoire extérieur des rejets en eau et en sédiments :

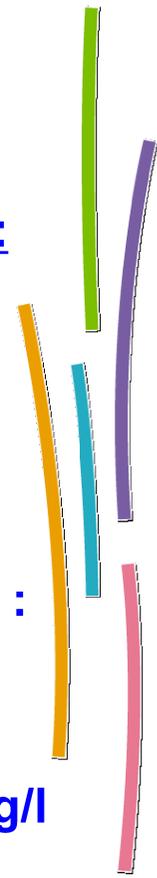
2009 et 2010 : eau de surface et sédiments

- sédiments :

1350 Bq/kg en 2009 et 3830 Bq/kg en 2010 (max : 7300 Bq/kg)

→ traitement du pré en aval immédiat du rejet des eaux de la station :
assainissement radiologique et reprofilage de la zone après mise en service d'un nouveau centre de stockage

- eau de surface = 315 microg/l < valeur de rejet autorisé = 800 microg/l

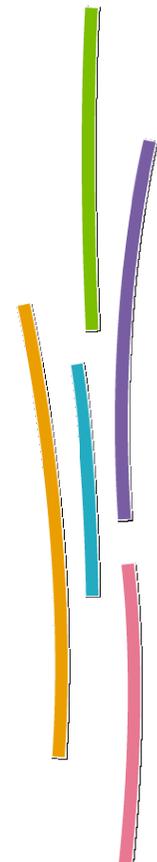


IV Bilan des actions de la DREAL

A venir :

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un nouveau centre de stockage de sédiments et de terres radiologiquement marqués :

- **Dépôt en préfecture : le 29/11/2012**
- **Rapport de non recevabilité : le 12/02/2013**
 - **permis de construire si quai de déchargement en béton, installation de concassage, nature des produits stockés, incidence du projet sur les installations existantes, impact faune-flore, etc**



IV Bilan des actions de la DREAL

Merci

